

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**TOUL – Centre-bourg / 20 rue de la Monnaie– Revitalisation– F
(reconventionnement d'une partie de l'opération n°F09FB400003)
F09FB400010**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Toul souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise d'un bien situé au 20 rue de la Monnaie sur son territoire communal en vue de revitaliser son centre-bourg,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes Terres Tuloises, la commune de Toul et Toul Habitat annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession du bien susvisé d'une superficie d'environ 200 m² ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté de communes Terres Tuloises, la commune de Toul et Toul Habitat la convention foncière annexée à la présente délibération,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition du bien, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions ainsi que les procédures de rétrocession et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

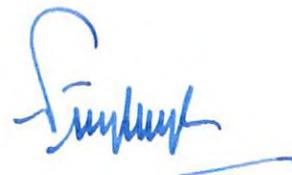
VU ET APPROUVE

Le 12 FEV. 2019

Le Préfet de Région et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER